

## RECOMMANDATIONS À L'UE

### Pour assurer la continuité des soins et des services sociaux essentiels

au 20 mars 2020

### Questions prioritaires concernant la nécessaire protection des services de soins et d'assistance

#### 1. Sécuriser le financement des prestataires sociaux de soins et d'assistance

- De nombreux prestataires sociaux de soins et d'assistance, en particulier les organisations à but non lucratif, n'ont pas reçu de garantie de financement pour la fourniture de services de soins essentiels (bien qu'ils aient toujours légalement à payer des salaires, etc.), ce qui met en péril leur durabilité et leur capacité de payer les salaires, etc.

#### 1. Pénurie de personnel , entraînant la fermeture / le gel éventuel des services de soins formels

- Risque sévère de pénurie du personnel dans les semaines à venir si le celui-ci tombe malade, doit cesser de travailler, etc. Des efforts sont nécessaires pour fournir des mesures de compensation: recours à des volontaires, des étudiants en protection sociale, mesures de recrutement simplifiées
- Le personnel ne se déplace plus, par crainte de contamination sur le lieu de travail ou dans les transports publics
- Gérer le paiement continu des salaires au personnel supplémentaire actuel et éventuel ainsi que faire face à l'absence des bénévoles expérimentés / qualifiés (ceux qui travaillent et ceux qui ne peuvent pas travailler - malades / en quarantaine) et assurer que les conditions de travail et les conditions de travail sont respectées.
- Fermetures de frontières entraînant une pénurie de personnel dans les pays / zones qui dépendent de prestataires de soins transfrontaliers (Luxembourg, Suisse, Autriche, Allemagne, etc.)

#### 2. Pénurie de produits permettant une continuité des soins et de nouvelles formes de soins

- Beaucoup de soignants manquant d'équipement de protection ou doivent acheter leur propre équipement (masques, gants, etc.); conduisant à des pratiques de travail dangereuses.
- Difficultés à se procurer des médicaments essentiels pour les personnes sous traitement ou vulnérables.
- Difficultés à se procurer de nouveaux produits ou services nécessaires pour s'adapter à de nouvelles formes de prestation de services, telles que l'achat de paniers-repas à livrer aux utilisateurs des services pour s'assurer qu'ils mangent

#### 3. Manque d'aide pour les prestataires de services sur la manière de faire face à une crise d'urgence

- Les autorités publiques ne disposent pas toujours de plans pour la continuité pour des prestations sociales, y compris des mesures pour soutenir les prestataires de services

- Risque de laisser de côté les spécificités de la prise en charge et du soutien humain et psychologique, conduisant à une urgence sociale, en particulier pour les publics fragilisés (personnes âgées, personnes handicapées, etc.).
- des difficultés de coordination pour l'expertise et la réponse appropriée aux défis spécifiques en matière de prise en charge et d'assistance
- (Risque de) manque de coordination entre les autorités nationales, les autorités régionales et locales et les nombreux (plus) petits prestataires privés de soins et de soutien.
- Manque de conseils, d'expertise et de savoir-faire pour les prestataires de services face aux situations d'urgence / précaires.

#### **4. Défis particuliers dans les pays / zones où les systèmes de protection sociale sont plus fragiles.**

**5. Importance de faciliter l'accès à la santé et à l'information pour les personnes handicapées et les personnes âgées,** en raison du manque de soins de santé accessibles, de dossiers d'information faciles à lire, de connaissances pour répondre aux besoins de types spécifiques de handicaps (par exemple, le syndrome de Down, Alzheimer, etc.)

6. Importance de prendre en compte les réalités et les besoins spécifiques des personnes handicapées et les besoins de soutien dans l'élaboration des politiques de réponse COVID-19 (certaines personnes ne comprennent pas pourquoi il est impossible de se promener, ou pourquoi les familles ne peuvent pas visiter, ou d'autres aspects sych). Les réponses de santé publique (et d'autres services) doivent tenir compte de ces spécificités.

### **Recommandations de l'EASPD aux autorités publiques**

Nous recommandons aux autorités publiques à tous les niveaux de prendre des mesures pour aider et assurer la continuité de soins, de l'assistance sociales et l'accès aux équipements de protection du personnel:

- Collaborer avec les prestataires de santé et des services sociaux au quotidien pour comprendre les défis, les tendances émergentes, etc.
- Créer des stratégies de continuité pour garantir que les soins sont toujours dispensés à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier si la disponibilité des soignants est réduite
- Veiller à ce que les prestataires de soins et de soutien sociaux disposent de financements suffisants pour continuer à pourvoir des soins (paiement des salaires, achat de produits et services, etc.), indépendamment de la perte de certains services en raison de l'épidémie de COVID-19 et des mesures de priorisation prises. Des coûts supplémentaires peuvent également être nécessaire pour assurer la prestation de soins grâce, par exemple, aux technologies de télésoins en ligne.
- Assurer des effectifs suffisants, grâce à un financement suffisant (et peut-être ajouter un financement supplémentaire) ainsi que faciliter les procédures de recrutement pour assurer un personnel suffisant dans les semaines à venir (y compris par exemple des contrôles de police plus courts ou prioritaires pour les soignants)

- Donner la priorité aux équipements de protection, de médicaments et de vivres pour garantir que les soins de base puissent être fournis à tous et que les travailleurs puissent travailler de façon saine et sûre. Accordez également la priorité aux tests des professionnels de la protection sociale et des personnes ayant des besoins de soutien afin d'atténuer la propagation dans le domaine des soins sociaux.
- Aider à créer une hotline pour communiquer efficacement avec les personnes ayant des besoins de soutien, leurs soignants et les prestataires de soins et de soutien formels
- Faciliter l'échange d'informations et d'expertise entre les prestataires de services et les autorités, aux niveaux local, régional, national et européen.

## Recommandations de l'EASPD à l'Union européenne

- L'EASPD soutient fortement les efforts déployés en ce qui concerne l'initiative d'investissement Corona Response, le pacte de stabilité et de croissance, les aides d'État, le sauvetage et d'autres mesures. Initiative d'investissement en réponse aux coronavirus, Pacte de stabilité et de croissance, Aide d'État, rescEU et autres mesures.
- Dans la mise en œuvre pratique de ces mesures, la Commission européenne doit encourager les États membres et les autorités à prendre les mesures susmentionnées pour garantir la continuité des soins aux personnes les plus vulnérables de la société et à celles qui n'ont pas d'alternative. Cela concerne les personnes âgées nécessitant des soins, mais aussi et de façon égale, les personnes handicapées, les sans-abri, les personnes souffrant de troubles mentaux, les personnes atteintes de maladies chroniques, etc.
- La Commission européenne doit aussi aider à mettre en place - en collaboration avec les réseaux européens de prestataires de services sociaux - une plateforme de partage des connaissances pour aider à conseiller, fournir des orientations et échanger des pratiques prometteuses – allant des politiques publiques aux initiatives locales - à travers l'Europe en réponse à la crise du COVID-19. En tant qu'EASPD, nous sommes prêt à prendre amorcer ce processus et à nous investir dans les démarches qui seront prise en ce sens.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Luk Zelderloo: [luk.zelderloo@easpd.eu](mailto:luk.zelderloo@easpd.eu)